AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

Madame Chioma BASIL

Candidate au Doctorat de Droit public,
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :
Explorer l'articulation entre la justice énergétique et les droits humains fondamentaux : une étude socio-juridique comparative

Dirigée par Monsieur Raphaël HEFFRON

le 30 octobre 2026 à 9h00
Lieu : Université de Pau et des Pays de l'Adour, Campus Montaury, Bâtiment Sciences et techniques de la Côte basque, Allée du Parc Montaury, 64600 Anglet.
Salle : 110C

Composition du jury :

M. Raphaël HEFFRON, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Directeur de thèse
Mme Katarzyna GROMEK-BROC, Professeur	Université de Pavia	Rapporteure
M. Robert SZUCHY , Professeur	Université réformée Gáspár Károli	Rapporteur
Mme Chidinma Therese ODAGHARA, Maître de conférences	Université Canterbury Christ Church	Examinatrice
M. Raimundo NONATO JUNIOR, Professeur des universités	Université fédérale du Rio Grande do Norte	Examinateur
M. Mohammad HAZRATI, Maître de conférences	Université nationale de Singapour	Examinateur
M. Eddy Lenusira WIFA, Maître de conférences	Université d'Aberdeen	Examinateur

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

de Madame Chioma BASIL

Mots-clés : justice énergétique, droits fondamentaux, participation, la responsabilité, reddition de comptes, inclusion épistémique

Résumé :

Le système énergétique mondial a historiquement perturbé les environnements et les moyens de subsistance des communautés d'accueil, autochtones et traditionnelles, faisant peser de manière disproportionnée sur ces populations des risques environnementaux et sanitaires et entraînant de graves violations des droits humains, telles que l'acquisition forcée de terres, la perte de terres et de moyens de subsistance et les déplacements forcés, alors même qu'elles bénéficient peu de la production énergétique industrialisée. La justice énergétique offre un cadre essentiel pour remédier à ces violations systémiques, en œuvrant en faveur d'une transition énergétique mondiale qui soit équitable, durable et capable de contribuer à l'éradication de la pauvreté, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux et la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, cette thèse se concentre sur trois principes interdépendants de la justice énergétique : la justice procédurale, la justice de reconnaissance et la justice restaurative. La justice procédurale est étudiée à travers la participation effective, le respect des garanties procédurales, la transparence, l'accès à l'information, l'accès à la justice et la responsabilité. La justice restaurative porte sur la reconnaissance et la réparation des préjudices, la responsabilité en cas d'atteintes à l'environnement et aux droits humains, ainsi que la prévention de leur répétition. La justice de reconnaissance concerne l'identité culturelle et territoriale, la vulnérabilité différenciée, les droits et les savoirs des communautés marginalisées et l'inclusion épistémique. Pour mener cette analyse, la recherche adopte une méthodologie socio-juridique comparative combinant analyse doctrinale, analyse comparative, études de cas et recherche empirique qualitative. La méthode des systèmes les plus différents (Most Different Systems Design – MDSD) est utilisée pour comparer quatre juridictions et contextes locaux contrastés : le delta du Niger au Nigeria, le Rio Grande do Norte au Brésil, Montréal au Canada et le Pays Basque en France. La recherche s'appuie sur la législation, les décisions judiciaires, les documents de politique publique et la littérature académique, complétés par 18 entretiens semi-directifs et des observations de terrain. La comparaison examine comment les différents contextes juridiques, institutionnels, politiques et socio-économiques influencent la protection des communautés affectées par les activités énergétiques. Les résultats montrent que les injustices énergétiques persistent non seulement en raison de l'absence de protections juridiques, mais aussi en raison de l'écart entre le droit énoncé et le droit effectivement appliqué. Ainsi, l'efficacité de la justice énergétique dépend des institutions et des acteurs chargés de traduire les droits et les normes réglementaires en participation effective, reconnaissance, responsabilité et réparation. La thèse propose ainsi un cadre socio-juridique opérationnel permettant de dépasser l'analyse conceptuelle de la justice énergétique et de renforcer son application dans la gouvernance énergétique. Un système énergétique juste doit être évalué non seulement à l'aune de la décarbonation et de l'augmentation de la production d'énergie, mais aussi de la protection des droits fondamentaux, de la participation effective des communautés, de la reconnaissance des identités et des systèmes de savoirs des groupes vulnérables, de la réparation effective des préjudices, de la prévention des injustices futures et de relations responsables entre les États, les développeurs de projets énergétiques et la société dans son ensemble.